



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-10-2025 /

Dossier complet le : 13-10-2025 /

N° d'enregistrement : 006993/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de creation d'une pepiniere departementale sur la commune d'Hostens (33)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Raison sociale

epci, conseil departemental

N° SIRET

22330001300016

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GLEYZE

Prénom(s)

Jean Luc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
16. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres., 16B, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Par sa nature, le projet nécessite l'implantation d'espaces de culture en pleine terre, de serres de production hors sol, la construction d'ateliers, de hangars de stockage et d'une zone de chargement / déchargement logistique, la création d'un forage alimentant un système d'irrigation, d'une aire de stationnement et d'une zone d'accueil du public et de cheminements. La conception vertueuse du projet a démarré dès le choix du site d'implantation visant la re-utilisation d'une dalle béton existante pour implanter les bâtiments et la production hors-sol. La dalle sera désimperméabilisée (à partir des différents joints de dilatation existants afin de préserver les parties de dalle à conserver), il n'y aura donc pas d'artificialisation nouvelle en dehors des chemins d'accès aux parcelles de culture et du parking pour les personnes à mobilité réduite (PMR). De plus, les parcelles boisées jouxtant le bassin et qui sont vouées à accueillir les espaces de cultures en pleine terre ont été fortement impactées par les incendies de l'été 2022. Dans une approche énergie / climat, le projet vise un réemploi important de matériaux (objectif 70%) : structures métalliques des préaux, filière bois locale et utilisation de bois issus des coupes de sécurisation du domaine, revêtement béton dalles / murs du bassin.

4.2 Objectifs du projet

Longtemps exclusivement ornementales, les plantations sont aujourd'hui pensées comme des outils de génie écologique (refuge de biodiversité, tenue des sols, lutte contre l'érosion, le ruissellement et les espèces exotiques envahissantes) également au service de la reconquête de la qualité paysagère et de la qualité de vie. Le végétal sauvage (local et spontané), ou les essences indigènes, issus de collectes dans les espaces naturels proches de leur future implantation, bénéficient d'une longue co-évolution avec la faune et la flore locales et sont donc parfaitement adaptés à leurs milieux. Cette adaptation facilite la reprise des plants et augmente la résilience des écosystèmes face aux aléas climatiques. Pour favoriser ces pratiques, les professionnels ont créé une marque collective en 2015 et aujourd'hui portée par l'OFB : « Végétal Local ». Malgré une demande croissante en végétaux labellisés, ce référentiel technique est encore peu investi par la filière horticole. Au regard de ses compétences et de ses champs d'intervention, le CD33 souhaite contribuer à l'émergence de cette filière vertueuse en se dotant d'un outil de production visant à sélectionner, cultiver et planter des essences

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1/ Sur la dalle beton existante (bassin ancienne usine ; environ 5 000 m²) : - Desimpermeabilisation de la dalle au droit des joints de dilatation existants (pour préserver les parties de dalle beton a conserver) par le decroutage de 6 ilots de fraicheur, permettant d'ombrager les cultures, sur environ 900 m² - Implantation des batiments logistiques, zones de stockage, tables de culture et serres, installation du systeme d'irrigation et circulations avec reemploi des sols et murs demolis en gabions et de structures preaux preexistantes 2/ Sur la zone a l'ouest du bassin (environ 3 200 m²) : - Defrichement puis terrassement en conservant les arbres remarquables ayant survécu aux feux pour l'implantation d'une zone d'accueil visiteurs, des cheminements doux, une zone de culture de pieds-mere de 200 m², une voie d'acces vehicules legers avec un parking de 11 places. 3/ Sur la zone sud de la dalle, en bord de route et sur le parking existant (environ 1 250 m²) : - Reutilisation du parking et du lieu de depot de gravier qui bordent le bassin pour creer une zone logistique poids lourds avec aire de retournement, avec insertion paysagere de la lisiere autour de la plateforme integrant les Obligations Legale de Debroussaillage (OLD). Les bosquets de feuillus existants seront conserves. 4/ Sur la zone naturelle a l'est de la dalle beton (environ 31 300 m²) : - Defrichement puis terrassement pour la creation d'un chemin de 4 m de large en terre/pierre permettant d'acceder en tracteur aux parcelles de culture pleine terre sur un lineaire d'environ 580 m et une surface de 1 870 m² - Defrichement puis terrassement pour l'implantation de parcelles de culture en pleine terre sur 4 500 m² au total, au maximum en dehors des zones humides a enjeu

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

1/ Frequentation du site en phase d'exploitation : - Le personnel travaillant sur la pepiniere est estime a terme a 4 ETP en saison haute. La pepiniere est concue comme un lieu ressource destine a l'accompagnement technique des equipes departementales, un espace de recherche, de formation et de partage sur le genie vegetal et forestier. Visitable par tous (grand public, enfants, etudiants, professionnel), elle accueillera des evenements ponctuels, des visites pedagogiques guidees avec un nombre maximum de 50 visiteurs par seance. Les livraisons d'agri-materiaux et intrants seront ponctuelles (environ 15 passages de semi-remorques par an). Des camions plateaux viendront s'approvisionner en plants d'octobre a fevrier a raison de 4 rotations mensuelles au maximum. 2/ Production de plants labelisables « Vegetal local » : La pepiniere s'appuiera sur les methodes « Vegetal local » et mettra en oeuvre les meilleures techniques disponibles en privilegiant la production en Agriculture Biologique (en pleine terre en particulier). Le vegetal sauvage (local et spontane) ou les essences indigenes, issus de collectes dans les espaces naturels proches de leur future implantation, beneficent d'une longue co-evolution avec la faune et la flore locales et sont donc parfaitement adaptes a leurs milieux. Cette adaptation facilite la reprise des plants et augmente la resilience des ecosystemes face aux aleas climatiques. 3 / Besoin en eau / irrigation : Le systeme d'irrigation mis en place sera optimise combinant economie d'eau, facilite d'usage et de maintenance et satisfaction des besoins des plants. Il est prevu que 75% des besoins en eau d'arrosage soit d'origine pluviale grace a un bassin de stockage (canaux interieurs integres au sein de l'espace betonne). Le

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet entraine le defrichement d'environ 8300 m² (dont boisements incendies avec EEE), degradation/destruction d'une surface d'environ 1 500 m² de zone humide, rejets d'EP apres regulation (3l/s/ha), forage d'irrigation (procedure « Loi sur l'eau »).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Surface projet (dont surfaces déjà artificialisées : 6250m ² anciens bassin et parking) Surface évitée faisant l'objet d'une gestion écologique (dont 17 000 m ² ZH Fadet) Surface soumise à défrichement	(40 520, m ²) (15 800, m ²) (24 720, m ²) (8 300, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 64 Voie : Route de Bazas

Lieu-dit :

Localité : 64 Route de Bazas 33125 Hostens

Code postal : 33125 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU intercommunal du Sud Gironde : Zonages N4G (zone naturelle avec présence d'un STECAL) + N6A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site du projet n'est concerné directement par aucune ZNIEFF. Plusieurs ZNIEFF sont connues à proximité : ZNIEFF 1 à proximité : Domaine départemental d'Hostens (600 m au nord) ; Lac de Curton et zones humides associées (1,5 km au sud-est) ; Marais du Cla et lagunes de Louchats et Saint Magne (2,2 km au nord) - ZNIEFF 2 : Têtes de bassin versant et réseau hydrographique du Gat
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le site du projet est placé dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. La Réserve biologique d'Hostens et des lagunes du Gat Mort est située à environ 450 m au nord.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le Departement est couvert par un PPBE approuve par arrete prefectoral du 18/07/2024. Il s'applique aux axes routiers : A 62, 63, 630 et 660, A10, 62, 63 et 89, RN 10, 89, 230, 250 et 524. Il s'applique a la ligne ferroviaire n° 570000 = Paris (de Bordeaux-Saint-Jean a la Dordogne) et la ligne n°655000 Bordeaux / Irun (de Bordeaux - Saint-Jean a la bifurcation avec la ligne Lamothe -
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun site inscrit ou classe n'est recense sur la commune d'Hostens. Patrimoine architectural remarquable sur Hostens : tuilerie Hazera (patrimoine industriel)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	La cartographie de l'enveloppe territoriale des ZH effectives mise a disposition dans le SIE Adour-Garonne n'identifie pas le site de projet comme ZH potentielle. Le diagnostic ecologique et l'expertise ZH realises en 2024 ont mis en evidence 2,22 ha de zone humide a l'echelle du site (critere sols + vegetations) soit 55,8% de sa surface. Le projet d'implantation de la pepiniere a travaille a la
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune d'Hostens ne fait l'objet ni d'un PPRN ni d'un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site du projet et ses abords n'accueillent aucun site BASOL/BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	En Gironde, les premieres zones de repartition des eaux ont ete fixees des 1993. Un nouveau classement a ete opere en 2005. Aujourd'hui, la quasi-totalite du territoire departemental est classée en ZRE. La commune d'Hostens s'inscrit dans une Zone de Repartition des Eaux au titre de l'aquifere « Oligocene a l'ouest de la Garonne ».
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La commune d'Hostens est alimentee en eau potable par deux forages profonds Bourg et Canet captant la nappe du Miocene. Ces captages beneficient de perimetres de protection declares d'utilite publique. Le site du projet se situe a proximite immediate du perimetre de protection AEP (ouvrage BSS00ZAEAR).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est recense sur la commune d'Hostens.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site du projet n'est directement concerne par aucun site Natura 2000, mais est a proximite de 3 sites dans un rayon de 5 km : ZSC - Domaine departemental d'Hostens (FR7200696) a 550 m au nord ; ZSC - Lagunes de Saint-Magne et Louchats (FR7200708) a 2,3 km au nord ; ZSC - Reseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats (FR 7200697) a 4.6 km au nord
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est recense sur la commune d'Hostens.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La pepiniere necessite un arrosage des plants : le systeme d'irrigation prevoit la collecte et le stockage des eaux de pluie et un forage en complement. Le besoin est evalue a 4m ³ par jour sur 2 a 4 mois de l'annee soit 233 m ³ par an au maximum. La consommation d'eau potable pour les salaries et visiteurs du site est egalement a prevoir (4 ETP / 50 visiteurs jour au maximum)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications previsibles des masses d'eau souterraines. Il n'y aura pas de creation de nouvelle surface impermeabilisee outre les chemins de desserte des parcelles de culture (terre/pierre) et la place de parking PMR.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'aménagement de ce projet va entrainer des terrassements limites au decaissement des chemins, les terres seront regalees sur site en dehors des zones humides. Le beton issu de la facturation de la dalle sera reutilises sur site sous la forme de gabions ou bien recylee pour son utilisation sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les apports en materiaux seront tres limites et ponctuels : stabilisation terre/pierre chemins d'acces aux parcelles, grave compactee parking / aire de retournement (zero enrohe)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Reemploi et revalorisation des matériaux sur site au maximum (béton du bassin, structures métalliques des preaux, bois issu des coupes de mise en sécurité du domaine et produit de défrichage réemployé pour le mobilier des haies sèches) Raccordement prévu pour AEP + assainissement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les bâtiments seront implantés sur la plateforme existante afin de ne pas créer d'artificialisation supplémentaire. Les zones humides à enjeu biodiversité seront strictement évitées et préservées. Les arbres morts ou déperissant suite aux incendies et éloignés des zones ouvertes au public seront conservés (gîte chiro / xylophages). Néanmoins une partie du site sera défrichée
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les milieux présents sur le site ne montrent pas de connexion directe avec le réseau N2000 et le projet en lui-même est conçu de façon à s'intégrer à son environnement de la façon la plus vertueuse possible. Néanmoins une attention particulière est à porter sur : - les continuités écologiques de la trame des milieux humides et aquatiques pour les mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire et le Fadet des
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les composantes du projet de pépinière qui nécessiteraient une artificialisation des sols seront localisées sur la plateforme bétonnée du bassin existant afin de réutiliser des surfaces déjà artificialisées et ne pas consommer de nouveaux espaces de façon irréversible. La zone d'accueil et les parcelles de culture pleine terre seront implantées sur des espaces naturels et forestiers
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune d'Hostens est concernée par un seul risque technologique : - Pollution des sols.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune d'Hostens est concernée par 6 risques naturels : - Risque remontée de nappe ; - Séisme ; - Mouvement de terrain ; - Retrait gonflement des argiles ; - Radon ; - Feu de forêt (des OLD sont intégrées dans la conception du projet)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à générer des risques d'ordre sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques d'ordre sanitaire. Le site du projet n'accueille aucun site BASIAS ou BASOL (le site pollué répertorié le plus proche est situé à environ 2,5 km)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Dans sa phase de fonctionnement, la pepiniere accueillera des salarés au quotidien, des visiteurs et des rotations de camions pour approvisionner la pepiniere et pour exporter les vegetaux produits.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a generer de nouvelles nuisances sonores significatives.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune nuisance sonore n'est repertoriee a proximite du site de projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive n'est a attendre compte tenu de la nature du projet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive n'est repertoriee ou identifiee a proximite du site de projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a generer des vibrations, en dehors de la periode tres limitee dans le temps de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire de 8/9 mois)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune nuisance de type vibration n'est repertoriee ou identifiee a proximite du site de projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne va pas generer d'emissions lumineuses au-dela de l'eclairage des ateliers et zones de stockage en fin de journee l'hiver.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet est situe a l'exterieur du bourg d'Hostens, commune rurale et forestiere du Sud-Gironde. Il n'est pas concerne par des emissions lumineuses
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a engendrer la production de rejets aeriens toxiques (agriculture biologique)
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La pepiniere necessite un arrosage regulier en periode de secheresse. Aucun engrais liquide ne sera utilise. Les traitements au besoin seront compatibles agriculture biologique
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux d'arrosage s'infiltreront dans les nappes ou seront dirigees vers les noues qui ceinturent le site avant de d'infiltrer. Un separateur d'hydrocarbures est prevu pour la zone logistique

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas la production d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas la production de déchets particuliers en phase d'exploitation. Les pots, protections des plants etc et autres déchets seront triés et recyclés. Des poubelles seront mises à disposition des visiteurs.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun élément classé ou inscrit au titre du patrimoine ni Monument historique n'est recensé à proximité. Patrimoine archéologique : Le traitement paysager des abords de la pépinière permettra une meilleure insertion et qualité paysagère du bassin actuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de modification des activités d'ores-et-déjà présentes aujourd'hui sur le site. Les plantations de pin impactées par les incendies de 2022 n'ont pas été replantées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'a fait l'objet à ce jour d'aucune demande d'autorisation administrative. - Il n'est pas référencé comme ICPE. - Il n'est pas situé en zone Natura 2000 - Plusieurs habitats d'espèces protégées se développent sur les milieux autour du bassin et l'évitement est privilégié. - Il nécessite le défrichement d'environ 8300 m² (dont des boisements impactés par les incendies et des peuplements de robiniers, EEE) - Il engendre une dégradation / destruction d'une surface comprise entre 1 000 et 1500 m² de zone humide, - Il ne modifie pas de cours d'eau, - Il n'engendre pas de rejet polluant, - Il engendre des rejets d'eaux pluviales après régulation (3l/s/ha), - Il nécessite un forage d'irrigation qui entre dans les seuils des projets soumis à une procédure « Loi sur l'eau ».

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

1/ Réalisation d'un diagnostic écologique 4 saisons en amont de la conception (Atelier BKM 2024) 2/ Evitement maximal des Zones humides / habitats naturels / habitats d'espèces à enjeu grâce à la réutilisation des espaces déjà artificialisés pour les bâtiments et la zone logistique d'une part et à un travail fin d'insertion du projet au sein de la parcelle et de ses enjeux pré-identifiés d'autre part 3/ Re-utilisation de la plateforme bétonnée existante (bassin ancienne centrale) et du parking existant pour limiter au strict minimum l'artificialisation de milieux naturels : chemin d'accès aux parcelles de culture et place PMR uniquement seront traitées en mélange terre / pierre (zéro enrobé) 3/ Conception d'un système d'irrigation frugal pour maximiser le réemploi de la récolte des eaux de pluie et de ruissellement 4/ Gestion la plus raisonnée possible des cultures (agriculture biologique), loin des standards de l'horticulture classique, mise en réseau et prise en compte des retours d'expérience de 5 pépinières départementales non commerciales 5/ Plan de gestion pour la restauration de la fonctionnalité des milieux naturels et humides sur l'ensemble du site et suivi dans le temps 6/ Insertion paysagère du site de projet

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

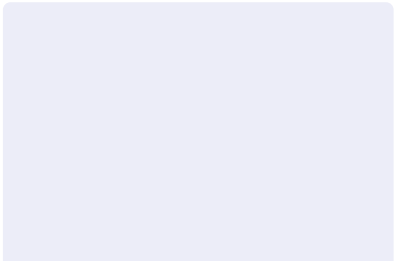
Nom MOLVEAUX

Prénom Marion

Qualité du signataire Cheffe de projet pepiniere departementale de Girc

À Bordeaux

Fait le 10-10-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)